



# Dossier de sponsoring

## La Légion Automatisée



# Sommaire

<u>1. Présentation du club</u>	3
A. <u>L'association en chiffre :</u>	3
B. <u>Le bureau :</u>	3
<u>2. Les manifestations et projets</u>	3
A. <u>Concours robotique :</u>	3
B. <u>Salons</u>	3
<u>3. Moyen de promotion</u>	5
<u>4. Proposition de sponsoring ou mécénat</u>	5
A. <u>Sponsoring ou mécénat ?</u>	5
B. <u>Les avantages fiscaux</u>	6
<u>5. Personnes à contacter</u>	7

## 1. Présentation du club

La Légion Automatisée est une association de réalisation, conception et de présentation d'objets technologique (drones, robots, ...). Créée en 2016 par William PERROCHON (actuelle président), cette association réalise des vidéos tutoriels sur la [mécatronique](#) (mécanique, électronique, automatisme, informatique, ...), des documentaires et des vidéos découverte des évènements, dans le but de promouvoir l'innovation et le travail d'équipe.

Ces vidéos reposent sur la réalisation par l'association de robots et de drones dédiés à la participation de concours et salons.

### A. L'association en chiffre :

Nombre d'adhérent	3
Nombre de membres dans le bureau	3

### B. Le bureau :

Président : William PERROCHON

Secrétaire : Sarah Louise FILLEUX

Trésorier : Alexandre RICARD

## 2. Les manifestations et projets

Nous concevons et réalisons toutes l'année des robots, des drones et des machines dans le but de participer au salons et au concours qui leurs sont lié.

### A. Concours robotique :

Ces évènements ont pour objectifs de permettre aux jeunes d'être les acteurs de leur apprentissage et de mettre en pratique leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être, en participant à un événement ludique et convivial.

	EurobotOpen est une rencontre de robotique amateurs, ouvertes à tous. Cette coupe permet de se qualifier en coupe d'Europe.
	Le tournoi de robotique de Nîmes est un tournoi multi-disciplines, ouvert à tous.

### C. Salons

Ces salons sont ouverts au public dans le but de faire découvrir notre futur.

	Festival International de Science-Fiction de Nantes, se donne pour objectifs d'ouvrir au plus grand nombre et faire
--	---

	<p>découvrir de manière très qualitative le monde de la prospective, des technologies nouvelles et de l'imaginaire.</p>
	<p>L'esprit de la Nantes Digital Week : accompagner à la compréhension de ce nouvel environnement numérique, construire des territoires connectés et solidaires, contribuer à changer le monde dont les technologies numériques ont repoussé les frontières, toujours en prenant soin que personne ne soit exclu de cette formidable aventure. Carrefour entre associations, chercheurs, entrepreneurs, citoyens où chacun peut exposer ses idées et ses expériences, la 3e édition de la Nantes Digital Week se tiendra du 15 au 25 septembre 2016.</p>
	<p>Seul sommet européen entièrement dédié aux technologies robotiques et aux innovations de rupture qui répondent à nos enjeux sociétaux majeurs. Il réunit un vaste écosystème d'affaires, composé de leaders et décideurs de grands groupes et de start-up, de centres de recherche et de formation, d'institutions publiques et de fournisseurs de technologies ou de services, d'investisseurs et des médias.</p>
	<p>Ce concours a pour objectif de soutenir la filière de la robotique collaborative. Durant une journée, les meilleures innovations françaises en termes de collaboration Homme/Robot et de cobotique en milieu professionnel ont été présentées dans les locaux de l'institut CEA-List situés dans le parc Nano-Innov au cœur du campus Paris-Saclay.</p>
	<p>Salon annuel dédié aux jeux vidéo. Top 5 mondial des salons de jeux vidéo.</p>
	<p>L'innovation et les nouvelles technologies sont des facteurs primordiaux de réussite pour le développement et la croissance des entreprises, tout secteur confondu. Depuis 1999, Laval Virtual est le salon de référence de ces évolutions et le leader européen dans les domaines des nouvelles technologies et usages du virtuel.</p>

### 3. Moyen de promotion

Pour la promotion de votre entreprise, notre association s'engage à diffuser aussi souvent que possible l'identité de votre entreprise sous les formes suivantes :



Lors de l'habillage de nos machines nous pouvons y intégrer le logo de votre entreprise.



Notre association possède son propre site internet. Il est possible d'y mettre vos publicités à certains endroits comme la page d'accueil et le header. Un article peut également être publié sur le blog.



Nos vidéos sont réalisées lors de la réalisation de nos projet à travers des tutoriels, des documentaires et lors d'événements et votre logo peut y apparaître.



Nous pouvons publier sur notre page Facebook et notre page Google+, une présentation de votre entreprise ainsi que des liens vers votre site et vos produits/services.



Lorsque nous participons aux compétitions, aux salons, ou d'autres événements, nous réalisons des affiches, roll-up et des flyers. Votre logo peut y figurer en bas de page.



Mise à disposition sur nos stands, de vos cartes de visite et vos dépliants lors des concours et salons.



Nous pouvons faire l'objet d'articles de presse (Ouest-France, Presse Océan). Le nom de votre entreprise peut figurer dans ceux-ci.

*Nous sommes ouverts à toutes autres formes de communications.*

### 4. Proposition de sponsoring ou mécénat

#### A. Sponsoring ou mécénat ?

Une opération de mécénat consiste à apporter un soutien matériel (produit, service, main d'œuvre) ou financier à une association ou à une manifestation particulière. Alors que le parrainage a une contrepartie publicitaire et comporte l'indication du nom ou de la marque du parrain afin de promouvoir son image, le mécénat n'a pour son auteur aucune

contrepartie directe (seules des mentions modestes sur les documents de communication sont admises).

#### **D. Les avantages fiscaux**

Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu (dans la catégorie des BIC, des BNC ou des BA) ou à l'impôt sur les sociétés bénéficient d'un avantage fiscal spécifique au titre des dons effectués aux organismes visés ci-dessus : les versements ainsi effectués ouvrent en effet droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant des sommes versées, retenues dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires de l'entreprise donatrice. Lorsque cette limite est dépassée au cours d'un exercice, l'excédent de versement pourra donner lieu à réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants. S'agissant du parrainage, lorsqu'une entreprise effectue un versement, procède à la remise d'un bien ou encore met des moyens humains ou matériels à la disposition d'un organisme sans but lucratif, la contribution ne s'analyse non en un don mais en une prestation qui doit être comptabilisée pour ouvrir droit à la déductibilité des résultats imposables.

En toute hypothèse, les entreprises sont astreintes à des obligations déclaratives spéciales, dont on trouvera le détail dans l'instruction de la Direction générale des impôts 4 C-5-04, [publiée au BOI n°112 du 13 juillet 2004](#).

#### **Dons et versements effectués au profit d'organismes dont le siège est situé dans un État membre de la Communauté européenne ou dans un État partie à l'Espace économique européen (« eurodonateur »)**

Dans des conditions qui seront fixées par décret, ouvriront également droit aux avantages fiscaux, les dons et versements effectués au profit d'organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du CGI dont le siège est situé dans un État membre de la Communauté européenne (CE) ou dans un État partie à l'Espace économique européen (EEE) ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. L'agrément est accordé lorsque l'organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France répondant aux conditions fixées par l'article 238 bis du CGI précité.

Lorsque les dons et versements auront été effectués au profit d'un organisme non agréé dont le siège est situé dans un État membre de la CE ou dans un État partie à l'EEE ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale, la réduction d'impôt obtenue fera l'objet d'une reprise, sauf lorsque le contribuable aura produit dans le délai de dépôt de déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France répondant aux conditions fixées par l'article 238 bis du CGI précité.

## 5. Personnes à contacter

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter les personnes ci-dessous.

### **Le président :**

William PERROCHON

✉ : [lalegionautomatisée@gmail.com](mailto:lalegionautomatisée@gmail.com)

☎ : 06 21 31 92 73

✉ : 54 rue de Nantes, 44360 Saint Etienne de Montluc

### **La secrétaire :**

Sarah-Louise FILLEUX

✉ : [sl.filleux@gmail.com](mailto:sl.filleux@gmail.com)

☎ : 06 62 54 98 10

✉ : 3 place de la petite Hollande, 44000 Nantes

### **Le trésorier :**

Alexandre RICARD

✉ : [alexandre@cookianime.com](mailto:alexandre@cookianime.com)

☎ : 06 25 72 45 32

✉ : 5 chemin du grand fossé, 44600 Saint Nazaire

Nous vous remercions pour l'attention que vous portez à notre dossier, et espérons recevoir une réponse de votre part très bientôt. Nous aimerions beaucoup vous compter parmi nos sponsors.

# La Légion Automatisée